



Cette formation est en visioconférence

Les lundis de 10h à 17h, soit : 132 heures de cours en raison de 6h par semaine.

22 jours de formation

(hors périodes de vacances scolaires zone C)

Planning au verso

Tarifs du cursus:

Au comptant: 3-300,00 € TTC
 Offre Black Friday: 2 640 € TTC (-20%)
 En 6 mensualités: 440,00 € TTC

• En convention : 3 185,00 € HT (*)

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

RECONNAISSANCE

Les cours oraux sont déclarés au Rectorat de Versailles, au titre d'Etablissement privé d'enseignement supérieur libre.

N° de déclaration Rectorat : 0952166N

N° de déclaration d'activité au titre de la formation professionnelle : 11 75 54354 75



THERAPIE FAMILIALE ET DU COUPLE - 1ère ANNEE

Cours oral en visioconférence

Code: COTFC-1

OBJECTIFS

Thérapie Familiale:

- Restaurer la communication
- Retrouver la sérénité dans la famille
- Instaurer le conseil conjugal et familial
- Résoudre des problèmes mettant en péril le couple ou la famille

Thérapie du Couple :

- Evaluation initiale des problèmes du couple
- Traiter les problèmes en amont
- Identifier les symptômes et définir la cause de la crise
- Retrouver une unité corporelle et sexuelle en se libérant de ses blocages

ATTESTATION

Délivrance d'une certification par le CNPG Formation suivant le protocole de formation, ainsi qu'une attestation professionnelle.

DESTINATAIRES

- Toute personne ayant le niveau BAC.
- Cette formation s'adresse à toute personne désirant exercer la psychothérapie et la relation d'aide à autrui.
- Aucun pré-requis spécifique n'est nécessaire.

DEROULEMENT

L'enseignement est dispensé à de petits groupes, afin de favoriser l'interactivité et le dialogue(*minimum de 7 personnes* et maximum 25 personnes).

La pédagogie est active et interactive, basée sur l'étude des notions clefs de la psychothérapie et de la psychologie, illustrées par des cas concrets, de simulations et des jeux de rôle. Tout est mis en œuvre pour permettre au participant d'avoir les connaissances théoriques et fonctionnelles.

Pour les élèves dont le domicile est éloigné du lieu de cours présentiel (Paris), les cours pourront être suivis en replay pendant 8 jours à dater du jours de cours.

PROGRAMME

Module 1:

Les fondements de l'approche systémique et stratégique (3 jours)

- Concepts de l'approche systémique et stratégie
- Repères historiques

Constructivisme, réel et réalité

- Introduction
- Le réel vs réalité
- La réalité de la communication

\$suite

N° de déclaration d'activité au titre de la formation professionnelle :11 75 54354 75

CNPG Formation – 48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT – Tél./ Fax : 01.44.34.23.23 / 32 – formation@cnpgconseil.com

Code: COTFC-1

THERAPIE FAMILIALE ET DU COUPLE – 1^{ère} ANNEE

Cours oral en visioconférence

Les différents niveaux de réalité

- Réalité de 1er ordre
- Réalité de 2nd ordre

Construction de la réalité

- Construction de la réalité
- Exemples

Module 2 : La Notion de système (2 jours)

- Cybernétique
- Concepts clés de la cybernétique
- Les 2 cybernétiques
- Interactions et caractéristiques / conduites « individuelles »

Module 3 : Théorie de la communication (2 jours)

- Pragmatisme de la communication
- Contrat de communication
- Les 2 niveaux de communication

Module 4 : La Théorie générale des systèmes (2 jours)

- Eléments de base
- Définition
- Aspects historiques
- Propriétés des systèmes

Module 5 : L'école de Palo Alto (2 jours)

- Historique
- La théorie de communication d'après l'école Palo Alto
- Les 5 axiomes d'après l'école Palo Alto
- La mise au point de la thérapie familiale et systémique
- L'influence de l'école Palo Alto

Module 6: La Famille (2 jours)

- La famille
 - patterns transactionnels
 - patterns communicationnels
 - patterns transactionnels
- Structure de la famille
- Les frontières de la famille

Les principes des systèmes ouverts appliqués aux familles

- Principe de totalité
- Non sommativité
- Rétroaction et homéostasie



Formation dispensée par

Madame Magalie BENOIT

- Psychopraticienne
- Docteur en Sexologie
- Sophrologue
- Thérapeute de couple

PLANNING 2021 - 2022 Les lundis de 10h à 17h Formation en visioconférence

| Mois | Jours du mois | | | | | |
|------------------|---------------|----|----|----|----|--|
| Décembre 2021 | 06 | 13 | | | | |
| Janvier 2022 | 03 | 10 | 17 | 24 | 31 | |
| Février | 07 | 14 | | | | |
| Mars | 07 | 14 | 21 | 28 | | |
| Avril | 04 | 11 | | | | |
| Mai | 09 | 16 | 23 | 30 | | |
| Juin | 13 | 20 | 27 | | | |

CNPG Formation se réserve le droit exclusif d'enregistrer sous forme vidéo ses formations, accessibles pendant une semaine aux élèves à distance de cette même formation. Chaque élève peut refuser que son image soit diffusée en faisant mention par écrit de son refus aux organisateurs.

LES FORMATIONS CNPG

- Psychologie
- Psychothérapie
- Graphologie
- Morphopsychologie
- Evaluation de personnel
- Coaching individuel et d'équipe
- Institut des consultants de l'emploi

Retrouvez tous nos formations RH: WWW.Cnpg-formation.com



\$suite

www.cnpg-formation.com

CNPG



PS







Retrouvez toutes nos formations sur notre site internet :

www.cnpg-formation.com



PLANNING 2021 - 2022 Les lundis de 10h à 17h Formation en visioconférence

| Mois | Jours du mois | | | | | |
|------------------|---------------|----|----|----|----|--|
| Décembre 2021 | 06 | 13 | | | | |
| Janvier 2022 | 03 | 10 | 17 | 24 | 31 | |
| Février | 07 | 14 | | | | |
| Mars | 07 | 14 | 21 | 28 | | |
| Avril | 04 | 11 | | | | |
| Mai | 09 | 16 | 23 | 30 | | |
| Juin | 13 | 20 | 27 | | | |

CNPG Formation se réserve le droit exclusif d'enregistrer sous forme vidéo ses formations, accessibles pendant une semaine aux élèves à distance de cette même formation.

Chaque élève peut refuser que son image soit diffusée en faisant mention par écrit de son refus aux organisateurs.

THERAPIE FAMILIALE ET DU COUPLE – 1ère ANNEE

Cours oral en visioconférence

suite...

Module 7 Le Dysfonctionnement de la dynamique familiale (2 jours)

- Epistémologie de la psychopathologie
 - Troubles, traitements et cadre de référence
 - Les processus de cristallisation des troubles
- Problèmes et interaction
 - Systématisation des dysfonctionnements
 - Chronologie de l'évolution du trouble
 - Le maintien de la tentative de solution

Module 8 Difficultés du couple (3 jours)

- La jalousie.
 - Diagnostic différentiel : réaction ou trouble de la personnalité.
 - La personne jalouse et le rapport à son conjoint.
- L'infidélité.
 - Statistique et précision sur l'infidélité.
- Les violences conjugales.
 - Violences Psychologiques.
 - Violences Physiques.
 - Violences sexuelles.
 - Les dépendances affectives.
 - La drague compulsive.
 - Le partenaire inaccessible.
- Dysfonctionnements sexuels

Module 9 La relation Patient- Thérapeute (3 jours)

- La demande
- L'analyse de la demande
- Construction d'une hypothèse systémique
- Faire le choix de la thérapie

La posture du thérapeute

- La déontologie du thérapeute de couple
- La neutralité bienveillante
- Le transfert
- Le contre transfert
- La projection
- La confiance
- La régularité des séances

Module 10 Instruments et interventions thérapeutiques (1 jour)

- Le recadrage
- Recadrage, cadrage, décadrage
- Modifier le cadre interprétatif
- Pratiques du recadrage
- Exemples
- Elaboration du génogramme
- Carte familiale
- Tâches et prescriptions

www.cnpg-formation.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Thérapie familiale et du couple – 1^{ère} année

| TICIPANT | Mile Mme M. Prénom : Nom : Fonction : Adresse : Tél. : _ _ _ _ _ _ _ _ _ | | | | | | | |
|---|---|--|---------|--|--|-----------------|--|--|
| PART | | | | | | | | |
| ENTREPRISE | Fonction : Raison sociale : | Nom: | | | | | | |
| | Titre – Cours oral en visioconférence | Date | ·s | Finance | ement Personnel | Entreprise ou | | |
| | | | | au comptant | | organisme HT | | |
| PO | Thérapie familiale et du couple | 06/12/21 au 27/06/22 N.C 12/11/21 au 03/06/22 | | 3 300 € TTC | | □ 4 290 € HT(*) | | |
| | 1ère année [COTFC-1] ☐ Examen Final – durée 3h00 [COTFC-1] | | | 2 640 € TTC95 € TTC | □ 6 x 440 € TTC | □ 95 € HT(*) | | |
| | Approfondissement : Thérapie familiale et du couple [COTFC-2] | | | □ 2 800 € TTC | □ 5 x 560 € TTC | □ 3 640 € HT(*) | | |
| FAC | LCocher la formation désirée TURATION | | Total : | | TVA pour les entreprises et or | C€ HT(*) | | |
| Pour d'ins du rè conta prises (chois désis mont | toute inscription ferme, nous retourner le cription dûment rempli et signé, accoreglement (et CV à act@cnpgconseil.com).Les inscriptions is en compte qu'assorties de leur règlemes ir la formule de paiement).En cas d'abaitement 2 semaines avant le début des coant total de la formation reste dû. Date : | REGLEMENT à titre personnel □Ci-joint la somme de :€ Par : □ chèque □ espèces □ virement Chèque : possibilité de paiement en 5 ou 6 mensualités selon les formations. □ Ci-joint chèque(s) de€ (dont 1 encaissé à l'inscription et l'autre déposé le mois suivant) REGLEMENT professionnel (en convention) □ Le règlement sera effectué par un OPCA, soit :€ +TVA □ Le règlement sera effectué par mon entreprise, soit :€ +TVA Chèque à l'ordre de CNPG CONSEIL RH SIGNATURE DU PARTICIPANT | | | | | | |
| | Date : / / | | | | Date :_ | | | |
| NOIL | CNPG CONSEIL RH RCS PARIS 518 837 729 00038 – Code NA N° déclaration d'activité de Formation : 11 7 | | P | , | osmettre : 01 44 34 23 32 CNPG Formation | | | |



RCS PARIS 518 837 729 00038 – Code NAF 7022Z

N° déclaration d'activité de Formation : 11 75 54354 75

N° TVA Intracommunautaire : FR80 518 837 729

28 rue de Londres – 75009 PARIS

Tél. : 01 44 34 23 23 – Fax : 01 44 34 23 32

Web : www.cnpgconseil.com / www.cnpg-formation.com/

48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT

Par mail: formation@cnpgconseil.com

Voir au verso les conditions générales de ventes ∜

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

CNPG Formation se réserve le droit exclusif d'enregistrer sous forme vidéo ses formations, accessibles pendant une semaine aux élèves à distance de cette même formation. Chaque élève peut refuser que son image soit diffusée en faisant mention par écrit de son refus aux organisateurs.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours):

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non-admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes: dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues: dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.

Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques. En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/ diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

CNPG Formation n'est pas assujettie à la TVA pour les particuliers. Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

Par l'entreprise

Les frais de formation sont payables à réception de la facture.

· Par un particulier

Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.

Par un OPCA

L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCA. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à BRED Gisors - Banque 10107 – Guichet 00382 – N° compte 00010056737 - Clé RIB 38 - IBAN FR76 1010 7003 8200 0100 5673 738 – Code Bic BREDFRPPXXX.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue

Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.

CNPG Formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

En cas de pandémie, épidémie, catastrophe naturelle ou grève, nos cours oraux peuvent être amenés à un report ou éventuellement être animés en visioconférences.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du participant

Pour toute demande d'annulation d'inscription avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier Recommandé en A.R. à CNPG Formation dans un délai maximum de 14 jours après la signature du formulaire d'inscription. Passé ce délai, CNPG Formation facturera un dédit à titre d'indemnité forfaitaire selon les conditions suivantes :

Formations courtes (moins de 5 jours)

- 25 % du coût total H.T. de la formation dans un délai compris entre le 15^{ème} jour après la signature du bulletin d'inscription et 15 jours avant le début de la formation.
- 50% du coût total dans un délai inférieur à 15 jours avant le début de la formation.
- 100 % du coût total pour toute formation commencée.

Formations longues (plus de 5 jours)

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre le 15ème jour après la signature du bulletin d'inscription et 15 jours avant le début de la formation
- 100 % du coût total dans un délai inférieur à 15 jours avant le début de la formation.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Rétractation pour cause de force majeure

Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas de force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement pour lequel il a souscrit un contrat (art. L.444-8, alinéa 2, du Code de l'éducation). Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Vous devrez régler les sommes correspondantes à la formation que vous avez déjà reçue à la date de votre résiliation.

L'élève ou son représentant légal doit alors adresser par lettre recommandée avec AR les motifs invoqués pour justifier le cas de force majeure.

Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.